

FLORENCE MORTON DELAS
MAIRIE DE SAINT URClZE
15110 SAINT URClZE

COLLECTIF CITOYEN

Remis en main propre

Objet du courrier : demande de report du vote en Conseil Municipal du 29 AVRIL 2026 concernant la délégation de la Gestion de l'eau au SIVU des Vergnes

Madame la Maire,

Au vu de l'ordre du jour du prochain conseil municipal et de l'enjeu démocratique et économique que représente la gestion de l'eau sur notre commune, nous vous demandons de sursoir au vote concernant la délégation de la gestion de l'eau au SIVU des Vergnes.

Nous sollicitons l'organisation d'une réunion publique avec les services et organismes qui ont mené les différentes études ainsi que le président du SIVU, afin que chaque habitant soit informé des enjeux et conséquences de cette stratégie.

La gestion de l'eau est un dossier prioritaire qui demande l'adhésion des habitants en toute connaissance de cause sur le devenir de cette ressource vitale, véritable « patrimoine » de notre territoire. Aussi selon les principes démocratiques auxquels nous sommes sûrs vous êtes attachée, **cet engagement doit faire l'objet d'une consultation citoyenne.**

Pour rappel, il est faux d'affirmer que l'adhésion au SIVU est une obligation, la loi qui l'imposait a fait l'objet d'un véritable tollé mené par les Élus, aujourd'hui la loi du 11 Avril 2025 laisse le choix aux municipalités sur le mode de gestion.

A ce jour, adhérer au SIVU, alors que les 12 communes concernées ont de telles disparités sur les travaux de mise aux normes à mener, va faire considérablement augmenter le prix de la facture d'eau tant pour les particuliers que les agriculteurs, de Saint Urcize, alors que la précédente municipalité avait déjà engagé de nombreux travaux qui justifient aujourd'hui déjà un prix plus élevé.

Le financement concernant les travaux uniquement sur SAINT URClZE (rapport de l'agence départementale) est tout à fait gérable, et ne constitue pas un argument en faveur du SIVU, bien au contraire.

Le SIVU ne disposera que de peu de personnel technique : apparemment 2 personnes pour assurer la gestion et l'entretien sur 12 communes et 250 KLM de réseau !

Les 2 personnes ayant été formées sur ce sujet sont les employés municipaux de notre commune autant dire qu'ils ne seront absolument plus disponibles.

Mais le véritable enjeu, au vu des expériences des communes en France qui en ont fait les frais aujourd'hui, c'est que le manque de moyens humains et techniques orientent les SIVU, à moyen terme, à confier la gestion de l'eau, à des sociétés privées telles la SAUR, ou VEOLIA qui dépossèdent les communes de toutes prérogatives sur l'eau, avec la possibilité de la revendre, de surfacturer et de couper à leur bon vouloir... Notre adhésion au SIVU sera définitive car pour en sortir, les autres communes doivent être d'accord et elles n'y auront aucun intérêt financier.

Il n'est en aucun cas ici question de polémique stérile, nous soutiendrons toutes les actions de la Mairie bénéfiques pour le village, mais l'enjeu de l'eau mérite un vrai débat démocratique.

Dans l'attente d'un retour favorable à notre demande,

Nous vous prions de croire, Madame la Maire à nos sentiments les plus respectueux

COLLECTIF CITOYEN

LAURENCE LAPIERRE BERNABÉ/ BERNARD PORTENEUVE/ EVELYNE DELESTAT/ JACQUES TROUSSELIER
GONZALO DIAS

